



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

L'AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, lors de la séance extraordinaire qu'il tiendra le 19 décembre 2022, à 20 h 30, à la salle du conseil située au 2590, rue Principale, statuera sur la demande de dérogation mineure visant le 110, rue Jacques (5 876 783) ayant pour but de :

- permettre l'agrandissement de la galerie, dérogeant de 1.74m à la norme prévue par l'article 9.2 du règlement de zonage (2008-230).

Tout intéressé désirant s'exprimer pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à St-Édouard, 2ième jour de décembre 2022

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant la dérogation mineure pour le 110, rue Jacques en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le bureau municipal, la salle paroissiale, ainsi que sur le site Facebook.

Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Gref.-très.

Pour toute information, communiquez au 418-796-2971 poste 301